



MUNICIPALITÉ

PREAVIS N° 02/2018

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT POUR LA REFECTION DU REVETEMENT DE LA ROUTE DE LA GARE RC 2 B-P PAR LA POSE D'UN TAPIS PHONO-ABSORBANT

Municipal responsable : Claude Hilfiker

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La municipalité a entrepris depuis quelques années l'assainissement du bruit routier sur les routes principales de la Commune. La RC2 et la route des Pénys ont été assainies à l'exception du tronçon de la route de la Gare. Ce dernier a été reporté dans l'attente de l'important chantier de l'élargissement du pont CFF et de la transformation de la Gare. Ce chantier devant se terminer à la fin de ce printemps, la municipalité souhaite finaliser le remplacement du tapis par la pose d'un tapis phono-absorbant.

De plus, la municipalité souhaite profiter des synergies suite au remplacement de la conduite d'eau sous pression entrepris par les SITSE ce printemps en raison de fuites à répétition, dont la dernière en date a complètement détruit le profil de la chaussée.

L'ancienne conduite d'eau sous pression étant posée sur des cales en bois, la putréfaction de celles-ci induit un risque partout où la conduite en fonte est posée sur ces cales, soit environ tous les 1.5 à 2 mètres ! Son remplacement sur toute la longueur de la route de la gare s'est donc avéré inéluctable. Fin 2017, le Conseil Intercommunal des SITSE a octroyé à cet effet un crédit de CHF 725'800.--.

Le remplacement total de cette conduite a en plus l'avantage de réduire les dépenses aussi bien pour les SITSE que pour la Commune par effet de synergie et d'assurer la pérennité du nouveau revêtement prévu par la Commune.

2. Considérations

Après avoir évalué la possibilité d'une réfection partielle de la chaussée, en l'occurrence uniquement dans les zones des travaux, auquel cas les coûts auraient été à 100% à charge des SITSE, la variante totale sur toute la longueur de la route de la gare a été retenue en particulier pour les raisons suivantes :

- A. Une réfection partielle n'aurait jamais pu aboutir à une situation satisfaisante, car trop de raccords avec le revêtement existant auraient péjoré la qualité du revêtement au niveau phonique. En réalisant l'entier du revêtement, on obtiendra un revêtement remis à neuf de manière homogène sur toute la longueur de la route de la Gare, depuis la bifurcation de la route des Pénys jusqu'à la route Suisse.

- B. La Municipalité avait de toute façon prévu de proposer de réaliser un revêtement phono-absorbant sur la partie inférieure de la route de la Gare une fois les travaux d'aménagement de la gare CFF terminés.

Concrètement, la réalisation conjointe avec les SITSE permet une économie substantielle estimée à CHF 35'000.— réalisée grâce aux multiples synergies avec le chantier des SITSE. La zone travaillée par les SITSE n'aura pas besoin d'être rabotée et les travaux de renforcement nécessaires au phono-absorbant sont réalisés par eux sur ces secteurs.

D'un point de vue technique, la réfection de la chaussée est prévue de la manière suivante :

- Pour la partie inférieure, actuellement en revêtement traditionnel, rabotage de 7 cm du revêtement, nettoyage haute pression, pose d'une couche de renforcement en AB11S de 3.5 cm, surmontée d'un tapis phono-absorbant de type LNA 4 de 3.5 cm.
- Pour la zone supérieure, déjà pourvue d'un revêtement phono-absorbant il y a moins de 10 ans, rabotage de 3.5 cm et pose d'un nouveau tapis phono-absorbant.

3. Aspects financiers

Les coûts du projet de réfection du revêtement de la route de la Gare peuvent être résumés comme suit :

Rubrique	Prix en CHF
Travaux de génie civil pour enrobé	135'000.--
Part de travaux d'enrobé à refacturer au SITSE	40'000.--
Honoraires pour études et D.T.	16'000.--
Marquage	7'500.--
+ 10 % divers et imprévus	15'000.--
Total HT:	213'500.--
TVA 7.7% :	16'440.--
Total TTC :	229'940.--
Arrondi à	230'000.--

Entretien (CHF 10'000.--) et amortissement sur 15 ans :
CHF 16'000.— /année (15x 15'333 + 15x 666)

Il est à noter qu'en cas d'une réalisation plus tardive du revêtement, le montant total à la charge de Mies serait majoré d'environ CHF 35'000.-- et passerait donc de CHF 190'000.— (coût effectif à charge de la commune) à env. CHF 225'000.--, respectivement CHF 265'000.— pour le montant total qui inclut la part à refacturer aux SITSE. S'agissant d'une route cantonale en traversée, un subventionnement pour la réfection du tapis de l'ordre de 25% peut être obtenue de la part de la DGMR, ce projet fera donc l'objet d'une demande de subvention. Conformément à la loi, l'entier du crédit doit cependant être voté.

4. Conclusion

La Municipalité invite les Conseillères et Conseillers communaux à accepter ce préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MIES

- vu le préavis N° 02/2018 de la Municipalité concernant une demande de crédit pour la réfection de la route de la Gare suite travaux de remplacement de la conduite
- vu les rapports des Commissions des travaux et des finances,

attendu que ce projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1/ d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de réfection du revêtement de la route de la Gare
- 2/ d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 230'000.—
- 3/ de prélever ce montant sur la trésorerie courante. Ce montant sera amorti sur une durée de 15 ans.

Le Syndic



P.-A. SCHMIDT

La Municipalité



La Secrétaire



Y. HERNACH

Le Municipal responsable



C. HILFIKER



BOVARD & NICKL SA – Route de Saint-Cergue 23 – 1260 NYON

COMMUNE DE MIES

Réfection tapis à la route de la Gare

BUDGET TRAVAUX

1. Travaux de génie civil pour enrobé / tapis	135'000.00
2. Part de travaux d'enrobé à refacturer au SITSE	40'000.00
3. Marquage	7'500.00
4. Honoraires pour études et D.T.	16'000.00
5. Divers et imprévus (environ 10%)	15'000.00
<hr/>	
Total des travaux HT	213'500.00
T.V.A. 8 %	17'080.00
<hr/>	
Total général TTC	CHF 230'600.00

Nyon, le 28.09.2017
Bovard & Nickl SA